

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membres absents: 4

M. Marc DUBIEF, M. Emmanuel MAILLET, M. Hervé THIBAUD, Madame Claire DURAND MOREL

Membres ne prenant pas part au vote : 4

Mme Valérie BOULARD, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Stéphanie VELLA

Délibération n°20241212DEL24

VIE ASSOCIATIVE

Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2025

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux définis dans le règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2025 pour l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu est le suivant :

Fonctionnement, gestion et animation d'une structure d'accueil et d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie à Bron	112 000 €
--	-----------

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles 2025 à l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement des acomptes.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en février à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.
Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2025, d'une subvention de fonctionnement de 112 000 €, à l'Association Mission Locale Bron Décines Meyzieu et le calendrier de versement présenté,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD